

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 novembre 2024

Secrétaire de séance : Chantal LECOMTE

Étaient présents 54 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CAS AUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZ AURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESS ENY, Pierre BAHOU M, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFFRANE, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Marie-Annie FOURNIER à Muriel BIOT, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDO IPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 241114-03-URB

CONVENTION 2024-2026 AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES (CAUE)

B. ROSSI expose :

Par délibération en date du 13 avril 2017, votre assemblée avait décidé d'adhérer au CAUE et une convention cadre a été signée pour les années 2021-2023.

Il convient par conséquent de passer une nouvelle convention d'adhésion au CAUE pour les années 2024-2026

Cette adhésion comprend, outre les missions obligatoires du CAUE (conseil aux particuliers, missions de sensibilisation à l'architecture), un programme d'actions annuelles pour notre territoire.

Les missions conventionnées avec le CAUE visent à approfondir et développer les actions liées au projet de territoire, à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et au renouvellement du Label Pays d'Art et d'Histoires.

Les actions suivantes sont envisagées :

1. Accompagnement des politiques et projets communautaires :

- Sensibilisation et recommandations pour le développement et l'intégration des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture.
- Rénovation urbaine et paysagère du parc d'activités économiques (PAE) du GABARN.

2. Appui au service d'instruction des autorisations d'urbanisme par le développement du conseil aux particuliers porteurs de projet de construction et de rénovation en lien avec les services instructeurs de la communauté de communes.

Une permanence mensuelle d'une journée est assurée au sein de la Villa du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises, situé au quartier de La Confluence, à Oloron Ste-Marie.

Cette action entre dans les missions de base du CAUE.

3. Offre de formation à destination des élus, des techniciens et instructeurs des autorisations d'urbanisme et des secrétaires de mairie

- 3.1 Améliorer et diffuser la connaissance de la Charte Architecturale et Paysagère des Pyrénées Béarnaises
- 3.2 Améliorer et diffuser la connaissance en matière d'éco construction et d'éco réhabilitation afin de développer des dispositifs d'amélioration énergétique adapté aux spécificités du bâti ancien.

La contribution est fixée à **20 880 €** soit 87 jours de travail pour le programme 2024-2026 :

- Action 1 : 60 jours soit **14 400 €** dont 4800 € pour 2024
- Action 2 : 6 jours soit **1 440 €** dont 480 € pour 2024
- Action 3 : 21 jours soit **5 040 €** dont 1680 € pour 2024

Les actions sont inscrites au BP répartis dans les différents pôles.

Pour information, le montant des actions au titre de 2023, délibéré le 25 mai 2023, s'élevait à 7820 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (B. AURISSET),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques (CAUE) pour une cotisation annuelle de **1 700 €** à inscrire au budget 2024 et un montant d'action arrêté à **6 960 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre au point et signer la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024 de la CCHB.

ANNEXE : projet de convention 2024-2026

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé CL

Signé BU

Chantal LECOMTE

Bernard UTHURRY